

**RAPPORT DU CONSEIL COMMUNAL A L'ASSEMBLEE CITOYENNE DE PESEUX  
CONCERNANT LE MANDAT CITOYEN INTITULE « LA COUR DES GUCHES DEMAIN »**

Mesdames, Messieurs,

En date du 13.11.2023 la Commission des assemblées citoyennes et des quartiers nous a adressé le mandat citoyen mentionné ci-dessus pour étude et rapport. Conformément à l'article 12 du règlement concernant les assemblées citoyennes, du 14 novembre 2022, nous vous remettons le présent rapport en réponse à ce mandat citoyen, dans le délai prévu de 6 mois.

**1. La cour des Guches demain**

Le Conseil communal reconnaît la nécessité d'améliorer la situation concernant la cour d'école du collège des Guches. Une planification générale sur la réfection des cours d'école est en phase d'élaboration, d'entente avec les directions scolaires. Cette priorisation doit permettre de doter l'ensemble des établissements scolaires de cours adaptées aux besoins et au bien-être des élèves et des quartiers (aménager des surfaces végétalisées, ludiques et éducatives) tout en répondant aux défis climatiques (lutter contre les îlots de chaleur, favoriser la nature en ville et la biodiversité urbaine, perméabiliser les revêtements, promouvoir la ville éponge). A ce jour, 5 cours de collèges sur les 15 du territoire communal sont l'objet d'études et/ou travaux d'amélioration (travaux à réaliser sur 2024 et 2025 dans les collèges des Parcs, de Vauseyon, du Crêt-du-Chêne, des Terreaux et des Coteaux).

Notons également que le Conseil général doit également se positionner concernant la motion intitulée « îlots de fraîcheur et de biodiversité dans des cours d'école plus inclusives » qui fait écho aux demandes formulées dans le présent mandat citoyen.

Dans le cas particulier du collège des Guches, le Conseil communal souhaite pouvoir entamer les travaux de conceptualisation dès 2025. Ces études feront l'objet d'une large participation de l'école et du quartier.

A noter encore que le réaménagement de la cour du collège des Guches fait l'objet d'une demande de soutien auprès de la Confédération dans le cadre du programme de promotion de la biodiversité.

**2. Conclusion**

Les enjeux scolaires, de vie de quartier mais aussi d'adaptation au changement climatique font des cours d'écoles des secteurs prioritaires en matière de gestion de l'espace public. Le Conseil communal est déterminé à proposer un calendrier ambitieux pour réaménager les cours d'écoles et ainsi offrir aux élèves et aux habitant-e-s des lieux adaptés et agréables.



Le Conseil tient également à souligner l'important travail préparatoire réalisé par les mandant-e-s qui ne manquera pas d'être pris en compte dans les démarches de conceptualisation.

En ce sens, nous vous remercions du soutien apporté dans la volonté d'améliorer la situation et nous vous prions de croire, Mesdames, Messieurs, à l'expression de notre parfaite considération.

Neuchâtel, le 22 avril 2024

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL:

Le président,



Mauro Moruzzi

Le chancelier,



Daniel Veuve